

Arrêté n° 25/398/CM

Désignations de Monsieur Arnaud Mercier, 8ème Conseiller délégué la Métropole numérique, la Politique publique de la donnée, l'Innovation, au parcours usager, en tant que représentant de la Présidente au sein du Comité de Gestion du Grand Site Concors Sainte-Victoire, du Comité de Pilotage et du Comité technique et scientifique ' Grand Site de France ', du Comité de Pilotage Natura 2000 du site ' Montage Sainte Victoire ', du Comité Consultatif Massif Forestier

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- La délibération n° HN 001/8065/20/CM du Conseil de la Métropole du 9 juillet 2020 relative à l'élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- La délibération n°AGRI 007-8414/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 relative à la mise à jour des modalités d'organisation et de gouvernance du Grand Site Concors Sainte Victoire.

CONSIDERANT

- Qu'en l'application de la délibération n°AGRI 007-8414/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020, la gouvernance du Grand Site Concors Sainte Victoire est organisée ainsi :
 - Un Comité de Gestion du Grand Site Concors Sainte-Victoire ;
 - Un Comité de Pilotage et un Comité technique et scientifique « Grand Site de France » ;
 - Un Comité Consultatif Massif Forestier et un Comité de pilotage Natura 2000 du site « Montagne Sainte-Victoire ».
- Que la Présidente peut désigner un représentant au sein de ces différentes instances.

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Arnaud Mercier est désigné pour représenter la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Comité de Gestion du Grand Site Concors Sainte-Victoire.

Article 2 :

Monsieur Arnaud Mercier est désigné pour représenter la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Comité de Pilotage et du Comité technique et scientifique « Grand Site de France ».

Article 3 :

Monsieur Arnaud Mercier est désigné pour représenter la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Comité de Pilotage Natura 2000 du site « Montage Sainte-Victoire » et du Comité Consultatif Massif Forestier.

Article 4 :

Monsieur Arnaud Mercier est désigné pour représenter la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Conseil Consultatif de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 18 juin 2025

Martine VASSAL